

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Manifestation validée au titre de la formation continue des avocats.
- Le prix de la conférence est de 300 € TTC.
- Le forfait comprend la participation à la conférence, les pauses-café, le déjeuner, la documentation et les actes du colloque.
- Règlement à effectuer par chèque à l'ordre du Centre Français de Droit Comparé.
- Les annulations doivent nous être communiquées par écrit.
- Annulation reçue 15 jours avant la conférence : les frais seront remboursés.
- Annulation reçue moins de 15 jours avant la conférence: les frais d'inscription seront dus en totalité.
- Les participants pourront se faire remplacer.
- Pour tout renseignement complémentaire :

*Aliette VOINNESSON - Fax 01 44 39 86 28 - cfdc@legiscompare.com*

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Fonction \_\_\_\_\_ Service \_\_\_\_\_  
Entreprise ou organisme \_\_\_\_\_  
Rue \_\_\_\_\_  
Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_ E-Mail \_\_\_\_\_

### FORFAIT DE PARTICIPATION

- Je joins un chèque à l'ordre du CFDC (La facture justificative me sera adressée par retour.)
- Je réglerai à réception de la facture.

Signature

### Moyens d'accès

Métro : ligne 10 (Javel-André-Citroën) - ligne 8 (Balard)

Bus : lignes 42 (Rond-Point Saint Charles), 62 (Convention Saint Charles), 88 (Cauchy)

Parking : Citroën Cévennes

### PUBLICATION

Les conférences et interventions feront l'objet d'une publication postérieure au colloque

### Prière de retourner ce formulaire à

Centre Français de Droit Comparé - 28, rue Saint-Guillaume 75007 Paris

### Pour faciliter votre inscription

Télécopie au 01 44 39 86 28 ou e-mail : cfdc@legiscompare.com

## Faillite internationale et conflits de juridiction

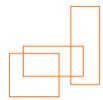
Par un phénomène d'accroissement des flux de produits et de services, les activités économiques apparaissent aujourd'hui plus que jamais transfrontalières. En cas de défaillance des entreprises, actrices du commerce international, les effets se répercutent sans délai dans de nombreux pays. Le droit de la faillite internationale tente de suivre ce mouvement de globalisation, à travers l'adoption de différents instruments adaptés : le Règlement européen sur l'insolvabilité internationale, la loi-type de la Commission des Nations Unies pour le Commerce International (CNUDCI)... Un vent de réforme traverse le droit de la faillite internationale de l'Europe aux Etats-Unis, en passant par le Japon. Comment cette volonté de réforme a-t-elle été accueillie par différents tribunaux ? Comment la faillite des groupes de sociétés est-elle analysée et appréhendée par les juridictions ? Telles sont les questions principales qui conduiront les intervenants à ce colloque à préconiser des solutions innovantes de nature à régler les conflits de juridictions dans la faillite internationale.

Coordonnateur :

Maya BOUREGHDA, juriste BNP Paribas, maître de conférences associé Paris I (Panthéon-Sorbonne)

**vendredi 30 novembre 2007**

**Ministère de la Justice, Site Michelet, Grand Amphithéâtre,  
14, rue des Cévennes, 75015 Paris**

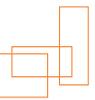


- 8h30** Accueil des participants
- 
- 9h15** Ouverture du colloque, **Jacques Robert**, président du Centre français de droit comparé
- 
- 9h30** Rapport Introductif, **Maya Boureghda**, juriste BNP Paribas, chargée d'enseignement à l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne)

## 1. LE CONFLIT DE JURIDICTION DANS LE CADRE DE LA FAILLITE INTERNATIONALE : Quelles solutions pour y remédier ?

*Sous la présidence de Jacques Robert, président du Centre français de droit comparé, professeur émérite à l'Université de Paris II (Panthéon-Assas), président honoraire, ancien membre du Conseil constitutionnel*

- 
- 10h10** L'affaire Yukos : un conflit de juridiction mondial ? **Georges Affaki**, responsable mondial des affaires juridique Energie, Matières Premières, Export et Projet, BNP Paribas, maître de conférences associé à l'Université Paris II (Panthéon-Assas)
- 
- 10h30** Le « Centre des intérêts principaux » ou la clé du conflit de juridiction, **Daniel Tricot**, président de chambre honoraire à la Cour de cassation, ancien professeur des universités
- 
- 10h50** Débats
- 
- 11h10** Pause
- 
- 11h30** Les faillites secondaires : une solution pour éviter les conflits de juridictions ? quelles solutions pour les groupes de sociétés dans l'espace européen ? **Reinhard Damman**, avocat associé cabinet White & Case, Paris, chargé de cours à Science-Po Paris
- 
- 11h50** La loi-type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale : un instrument de coopération et de communication, par **Jean-Luc Vallens**, Juge, professeur associé à l'Université de Strasbourg III
- 
- 12h10** Débats
- 
- 12h45** Déjeuner



## 2. PANORAMA DU DROIT DE LA FAILLITE INTERNATIONALE À TRAVERS PLUSIEURS JURIDICTIONS

*Sous la présidence de Didier Lamèthe, secrétaire général d'EDF International, secrétaire général du Centre français de droit comparé*

- 
- 14h30** La gestion pratique d'une faillite internationale sous l'angle américain, **Christopher Mesnooh**, avocat aux Barreaux de New York et de Paris cabinet Hughes, Hubbard & Reed
- 
- 14h50** L'application du Chapter 15 par les juges américains : quelles conséquences sur les faillites transfrontières ? **Hon. Allan L. Gropper**, Judge, US Bankruptcy Court, New York
- 
- 15h10** Droit anglais des faillites internationales : un havre pour les faillites européennes, **Richard Calnan**, associé Cabinet Norton Rose, Londres
- 
- 15h30** Droit français des faillites internationales : de Daisytech à EMTEC, **Michel Menjuq**, professeur à l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne)
- 
- 15h50** Débats
- 
- 16h10** Pause
- 
- 16h30** La gestion d'une faillite internationale sous l'angle italien : un aperçu du droit des groupes de sociétés, **Laura Felici**, avocat aux barreaux de Paris et de Rome
- 
- 16h50** Le droit allemand de la faillite internationale, **Ellen Delzant**, Rechtsanwältin/Avocat, Schultze & Braun GmbH, Strasbourg
- 
- 17h10** Le droit japonais de la faillite internationale : d'une territorialité stricte à une réciprocité atténuée, **Akuko Nasu**, avocat au barreau de Paris
- 
- 17h30** Débats
- 
- 17h50** Rapport de Synthèse, **Estelle Scholastique**, professeur à l'Université Paris-Sud